



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 56684

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail dans les associations d'aide à domicile, qui attendent encore l'agrément par les pouvoirs publics de l'accord de branche signé le 6 juillet dernier. Il souhaiterait connaître les raisons de ce retard, et savoir dans quels délais elles peuvent espérer cet agrément. Les associations d'aide à domicile rencontrent, par ailleurs, d'importantes difficultés financières, compte tenu de la différence entre l'aide incitative prévue dans le cadre de la loi Aubry I et l'aide pérenne de la loi Aubry II. Il souhaiterait donc savoir si elle envisage d'accorder aux associations d'aide à domicile une aide exceptionnelle correspondant à cette différence.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56684

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 251